PV DE LA RÉUNION

COMMISSION DE QUARTIER #6

Rédaction	Matthieu Christiaens
Date	Lundi 15/12/2025
Lieu	Maison de Quartier Querelle, rue du Lavoir 32
Heure	18:00-20h30

Présences	Habitant.e.s : - Bachar Mahayri - François Rutanga - Hugo Croonenborghs - Karim (?) Douthaouri (?) - Laura Gaggiottini - Mimoun Zaghouli - Moir Ajrulai - Yasmina Associations/institutions - Adam Saigh (Jeunesse en marche asbl) - Daouda Simakan (Jeunesse en marche asbl) - Loup Ducol (chercheur UC Louvain) - Marie-Ève Merckx (BNA/BBOT) - Maxime Cordero (Logement Bruxellois) - Mounia Mezdadi (Logement Bruxellois) - Samira Naciri (Pierre d'Angle) - Stéphania Bošnjak (Bravvo)
Ville de Bruxelles	Cellule Rénovation urbaine : - Kristien Van den Houte - Matthieu Christiaens - Véronique Lechien
Direction de la Rénovation Urbaine (Urban)	Anna Bouteiller

Ordre du jour

1) Mot de bienvenue (5')
2) Made in Querelle deuxième édition (20')
3) Les projets immo
 a) Les Archives (15')
 b) Maison de quartier Querelle (15')
 c) Partage d'énergie (15')
4) Réaménagement plaine de la Querelle: état d'avancement
5) Questions & réponses (10')

Compte-rendu de la réunion

1. Bienvenue

Accueil par Véronique Lechien, responsable de la cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles qui cède ensuite la parole à Matthieu Christiaens pour la présentation de la 2e édition de l'appel à initiatives citoyennes « Made in Querelle ».

2. Appel à initiatives citoyennes « Made in Querelle » (2e édition)

Matthieu présente la deuxième édition de l'appel à initiatives citoyennes « Made in Querelle » (MIQ), en s'appuyant sur la présentation projetée et jointe au présent PV. Celle-ci sert de fil conducteur pour rappeler les objectifs du dispositif et les modalités pratiques pour les habitants et associations intéressés.

Afin d'introduire cette nouvelle édition, Matthieu revient brièvement sur l'esprit du MIQ, né de la volonté de soutenir des projets locaux portés par et pour les habitant·e·s du quartier. Il rappelle également que plusieurs programmes de rénovation urbaine ont déjà expérimenté ce type d'appel à projets, avec des retombées positives en matière de cohésion sociale, d'animation de quartier et de participation citoyenne.

La présentation aborde plusieurs points importants, notamment :

- **Ce qu'est le MIQ et ses objectifs principaux**, en mettant l'accent sur la participation active des habitants et la valorisation des initiatives locales.
- **Des exemples inspirants issus d'autres programmes de rénovation urbaine**, qui illustrent la diversité des projets possibles et encouragent les participant·e·s à imaginer des actions adaptées aux besoins du quartier.
- **Le budget global de l'appel à projets et les montants prévus par initiative**, permettant de situer l'ampleur des projets envisageables.
- **Les personnes ou organisations qui peuvent déposer une candidature**, avec une attention particulière au caractère accessible et inclusif du dispositif.
- **Le nombre maximal de projets par candidat**
- **Les différentes étapes du calendrier**, depuis l'ouverture de l'appel jusqu'à la sélection des lauréats et la mise en œuvre concrète des projets.
- **La composition et le rôle du Comité d'avis**, chargé d'évaluer les candidatures sur base de critères transparents et explicités dans la présentation.
- **Les modalités de suivi administratif**, incluant la liquidation du subside ainsi que les attentes en matière de rapports d'activité et de justificatifs financiers.
- **Les contacts utiles au sein de l'équipe Rénovation urbaine**, pour accompagner les candidat·e·s tout au long du processus.
- **Les permanences MIQ**, permettant aux habitants de venir poser leurs questions, être guidés dans la construction de leur dossier ou obtenir une relecture de leur candidature.

Pour rappel, l'ensemble des informations officielles concernant l'appel à projets est également disponible en ligne : https://www.bruxelles.be/appel-projets-made-querelle

Matthieu précise en outre que la présentation et l'évaluation intermédiaire des six projets sélectionnés dans le cadre de la première édition du Made in Querelle feront l'objet d'une prochaine Commission de Quartier. Cette séance permettra également de présenter l'état d'avancement de la liquidation des six subsides octroyés. De manière générale, il rappelle que les subsides sont liquidés par tranches et uniquement sur présentation de pièces justificatives probantes.

3. Les projets immo

Kristien Van den Houte présente ensuite l'état d'avancement des différents projets de construction, lesquels ont tous en commun une logique de mutualisation des espaces ou de l'énergie, à savoir :

- l'ouverture du site des Archives sur le quartier
- le renforcement et la mutualisation des locaux de la maison de quartier
- l'analyse du potentiel de production et de partage d'énergie

Elle situe ces chantiers dans l'ensemble du programme CACI Querelle en précisant que, aux côtés du réaménagement de la plaine de la Querelle (projet-phare du dispositif) ils constituent le deuxième volet des investissements prévus. Le troisième volet, dédié aux projets de cohésion sociale (« socio-économique »), complète ainsi la structure globale du programme.

À ce stade, les projets se trouvent à mi-parcours de la phase d'exécution, laquelle comprend l'analyse des besoins, la rédaction du cahier des charges ainsi que l'organisation de la mise en concurrence destinée à obtenir des offres en vue de commander les travaux.

a) Ouvrir le site des Archives sur le quartier (voir également présentation)

- Le projet visait initialement à mieux intégrer le site des Archives dans le quartier et à activer la friche attenante.
- L'étude de programmation est désormais finalisée ; elle définit un scénario de développement global du site.
- L'activation temporaire de la friche s'avère toutefois impossible en raison de contraintes techniques, de sécurité et d'un chantier en cours sur plusieurs années.
- Aucune alternative n'étant réaliste, le projet est abandonné.
- Le budget initialement prévu (100.000,00 €) sera réaffecté à un autre projet dans le cadre d'une prochaine modification de programme.

b) Renforcer et mutualiser les locaux de la Maison de quartier

- Le projet vise à améliorer l'accessibilité, l'usage et la visibilité de l'unique équipement associatif du quartier.
- La piste d'un déplacement de l'entrée a été écartée au profit d'aménagements intérieurs légers (acoustique, cloisons, contrôle d'accès, signalétique).
- L'étude acoustique est en cours et les premières offres pour les aménagements ont été réceptionnées.
- Les propositions de signalétique ont été préparées avec la Cellule Communication et la Maison de quartier.
- Les prochaines étapes consistent à arrêter la liste des travaux réalisables dans le budget prévu (144.150,00 €) et à commander les interventions, en coordination avec le calendrier du réaménagement de la plaine.

c) Production et partage d'énergie

- Le projet répond aux enjeux environnementaux du quartier (épuisement des ressources, coût élevé de l'énergie).
- Il vise à exploiter le potentiel des toitures d'équipements publics pour produire et partager localement de l'énergie via une communauté d'énergie.
- Un modèle technique et juridique doit être défini afin de permettre une mise en œuvre reproductible.
- Le projet se déploiera par étapes :
 - études techniques et juridiques (2024-2025)
 - recherche de financements (2025-2026)
 - première mise en place entre bâtiments de la Ville (2027-2028)
 - création d'une communauté d'énergie élargie (2028+)
- Budget alloué : 50.000,00 €.

4. Réaménagement plaine de la Querelle: état d'avancement

Matthieu rappelle les différentes étapes-clef du projet de réaménagement de la plaine de la Querelle :

- Processus participatif (2023) mené dans le cadre du diagnostic et de l'élaboration du programme d'actions et d'investissements du CACI Querelle, validé en juin 2024.
- Études techniques préparatoires :
 - étude sur les îlots de chaleur urbaine (février 2023)
 - analyse de la pollution des sols (mars 2025)
 - étude hydrologique (juin 2025)
- Réalisation de l'esquisse par la cellule Aménagements urbains.
- Forum 1 (septembre–octobre 2025) : présentation de l'esquisse au quartier et récolte des premiers retours.
- Élaboration de l'avant-projet par la cellule Aménagements urbains.
- Forum 2 (février 2026) : présentation de l'avant-projet et récolte des retours.
- **2 mars 2026 – Assemblée Générale (merci de bloquer la date)** : présentation de l'avant-projet et de l'analyse des remarques issues du forum 2.

5. Questions

À l'issue de la présentation, plusieurs points sont soulevés :

- **Au sujet de la 2e édition des Made In Querelle :**
 - **Que se passe 't-il si un projet Made In ne se réalise pas ?**

 L'accompagnement prévu tout au long du processus, ainsi que les rapports d'activités et financiers, doivent permettre de repérer rapidement d'éventuelles difficultés et d'éviter qu'un subside soit versé sans être utilisé. Le décompte final se fait sur base des dépenses réellement effectuées ; si des montants ont été perçus en trop, ils doivent être remboursés.

 - **Critères d'évaluation du MIQ#2 : intergénérationnalité, diversité culturelle et de genre**

 Hugo souligne l'importance de garantir que ces critères soient pleinement pris en compte lors de l'analyse des candidatures du MIQ#2.

- **Au sujet de la mutualisation de la Maison de Quartier :**

 Plusieurs participant·e·s vivant au-dessus de la Maison de Quartier attirent l'attention sur la nécessité de veiller au type d'évènements organisés en soirée et le week-end, en particulier en ce qui concerne les nuisances sonores qu'ils peuvent générer pour les voisin·e·s. Il est rappelé que des expériences passées ont été très problématiques et que personne, ni les habitant·e·s ni la Ville, ne souhaite qu'elles se reproduisent.

 Il est également demandé d'être attentif à l'heure de fin des activités, car les départs, discussions et regroupements à la sortie des évènements créent eux aussi du bruit à l'extérieur.

- **Au sujet du réaménagement de la Plaine de la Querelle**
 - **Stationnement sauvage le long de la crèche**

 Plusieurs participant·e·s demandent s'il serait possible, en attendant le réaménagement, d'interdire le stationnement du côté de la Maison de Quartier et devant la crèche, en raison de situations récurrentes jugées problématiques. Ils soulignent qu'aucune signalisation n'est actuellement en place à ces endroits. La réunion souhaite que cette demande soit transmise au service compétent de la Ville de Bruxelles.

- **Propreté et points d'apport volontaire**

 La Commission de Quartier signale que des départs de feu auraient eu lieu dans certains locaux poubelles et s'interroge sur les raisons pour lesquelles la piste des poubelles enterrées ou des points d'apport volontaire n'a finalement pas été retenue.

 Matthieu précise que cette option a été examinée lors d'échanges entre les services techniques de la Ville. Le retour d'expérience de l'administration régionale en charge de la propreté montre que, dans de nombreux cas, la qualité du tri est moins bien respectée avec ce type d'infrastructure et favorise même les dépôts clandestins.

 Il rappelle également que le système actuel, basé sur l'enlèvement des conteneurs entreposés dans les locaux à poubelles de chaque barre de logements, fonctionne correctement. Lors de récents passages sur le terrain, ces locaux se sont avérés propres et bien entretenus, ce qui semble être confirmé par les habitant·e·s présent·e·s lors de la réunion.



